



COMMUNE DE MIES

PROCES-VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du mercredi 3 novembre 2010
Présidence : Jean-Luc RAY

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'Assemblée du 22 septembre 2010
3. Communications du Bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Préavis No 7: Arrêté d'imposition
6. Rapport des Commissions
7. Discussion informelle autour des Élections 2011
et de l'avenir de la Commune de Mies
8. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Absents et excusés : G. DANISI ROCHAIX, F. GAVILLET VOLLENWEIDER, A. HEPP, C. HILFIKER, P. MEIER, I. STAUBLE KAISER

Le Président, JEAN-LUC RAY souhaiterait que les excuses pour absences aux Conseils soient adressées à < conseil@mies.ch > afin d'éviter tout malentendu et confusion.

Il remercie de leur présence à cette séance : Monsieur François Rochaix, bourgeois d'honneur depuis 1999, la journaliste de « La Côte » et les employés communaux.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 22 septembre 2010

La séance a eu lieu le mercredi 22 septembre et non le lundi 22 comme mentionné.

Aucune autre correction n'étant demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

Aucune

4. Informations de la Municipalité

P. ENGELBERTS n'a rien de spécial à dire vu le rapprochement entre les séances si ce n'est que la Municipalité offre un livre aux Conseillers qui le souhaitent. Il s'agit de « l'Europe de Coppet » écrit par Paolo Garonna, professeur titulaire d'économie politique à l'Université LUISS G. Carli de Rome et traduit par Fabienne Pasquet.

Par son syndic Pierre-André Romanens, la commune de Coppet a financé cette traduction et les syndics de Terre-Sainte menés par Patrice Engelberts ont quant à eux permis l'édition de cet ouvrage.

Une Association d'intellectuels « Cercle européen de Coppet » a été constituée le 19 septembre dernier (en même temps que la sortie du livre)

Cette association a établi un manifeste qui a été présenté au Parlement Européen de Bruxelles dernièrement.

Ce livre sera vendu au public au prix de CHF 39.- auprès de l'Administration communale. Un éditorial paraîtra dans le Myarolan qui sera distribué prochainement.

J.-L. SEMOROZ, A. CAVIN, P. MASCALI n'ont rien à ajouter.

5. Arrêté d'imposition

C. FIGEAT documente le préavis de la Municipalité concernant la diminution de la facture sociale. Il en arrive à la conclusion que le point d'impôt de la commune pour 2011 pourrait descendre à 53cts au lieu de 65.

S. MOSES se fait le porte-parole de la Commission des finances et donne lecture de la conclusion de leur rapport. Celui-ci préconise de descendre le point d'impôt à 50cts étant donné les provisions existantes (CHF 4'500'000.-), la hausse de la CAPAC contribue à l'augmentation du nombre de contribuables sur la commune et aussi le fait que des loyers soient perçus pour les 3 immeubles nouvellement construits (environ CHF 320'000.-) Ces 50cts correspondent aux besoins réels de la Commune.

C. FIGEAT a hésité à proposer 50cts mais il a choisi une approche plus conservatrice en tenant compte de différents facteurs tels que la moitié des impôts anticipés inscrite dès lors au profit du Canton et la nouvelle législature qui se profile.

S. MASCALI a l'intime conviction que 50cts d'impôts est un taux complètement viable vu les entrées prévues.

Discussion :

P. CAVIN dit qu'à son avis, on peut se permettre de perdre 3pts d'impôt – ce qui correspond à environ CHF 500'000.- - sachant que nous avons des réserves de CHF 4'500'000.- et qu'au pire nous n'aurions plus que 4'000'000.- l'an prochain si nous avons été trop optimistes !

C. FIGEAT acquiesce mais il est pratiquement certain que les réserves ne seront pas forcément augmentées avec un taux de 50cts.

J. SHELDON demande s'il est judicieux de trop baisser les impôts sachant que le projet de déchetterie va probablement être remis sur le métier, qu'il est aussi question de terminer le projet des Sorbiers... et il ne comprend pas que l'on décide d'un point d'impôt sans connaître le budget.

C. FIGEAT signale que toutes les informations pour établir un budget ne sont pas encore connues et que le fait de faire la déchetterie sera une dépense étalée sur plusieurs années. On n'est donc pas en train de mettre en péril le budget.

O. EMERY demande des certitudes sur la stabilité du taux appliqué concernant la péréquation.

C. FIGEAT documente que la variation du taux pourrait amener une augmentation des dépenses mais que la nouvelle méthode de calculation devrait éviter les surprises du passé.

P. CODEREY demande des explications sur les phrases du rapport au no 3 b et c. de la Commission des finances, il demande aussi si la Commune n'était pas intéressée par l'achat de la Couronne ?

B.HUG signale que tout contribuable, aussi peu fortuné soit-il, est un bon contribuable.

C.FIGEAT indique que le Canton a prévu des augmentations de salaires généralisées et donc les recettes fiscales suivront le même chemin.

P. ENGELBERTS indique qu'il y a environ 10 ans il avait été question de l'achat de la Couronne, qu'une offre avait été faite et refusée mais qu'il n'en était plus question actuellement.

Etant donné la double proposition (Municipalité 53cts et Commission des finances 50cts), le Président fait voter un amendement sur la proposition du taux à 50cts.

Oui à l'unanimité moins 4 avis contraires et 3 abstentions.

Le Président fait voter sur l'acceptation du préavis Municipal 7/2011 avec amendement à 50cts.

Oui à l'unanimité moins 3 abstentions.

6. Rapport des Commissions

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX informe le Conseil que les Commissions des travaux et de l'environnement ont pu organiser une visite sur le site du ruisseau canalisé du Creuson situé côté Jura du passage sous l'autoroute sur l'axe Tannay – Chavannes-des-Bois, site important pour la faune et la flore qui est en voie de re-naturation et vérifier, sur la base de documents remis, que le SESA (*qui se charge de la surveillance et de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions, il veille à prévenir les dommages physiques causés par l'eau (crues et inondations), il organise la gestion et l'élimination des déchets au niveau cantonal, protège la qualité des sols et contrôle l'extraction des matériaux minéraux*) a pris toutes les précautions pour protéger ce site où une espèce rare de libellule a refait son apparition, il s'agit de l' « Agrion de mercure » qui avait disparu depuis 1939.

Plan directeur du district de Nyon, les mêmes Commissions ont consulté la nouvelle mise à l'enquête pour constater avec satisfaction que le Canton avait tenu compte d'une bonne majorité des remarques qui leur avait été faites dans le rapport de 13 pages remis précédemment.

La Commission de l'environnement a aussi été sollicitée pour vérifier la nécessité de l'Abattage d'un cèdre imposant au chemin Sous-Voie et au respect du règlement de protection des arbres (mesures compensatoires)

B. HUG souhaiterait que les Commissions puissent mettre leurs rapports à disposition des Conseillers. Le Bureau du Conseil en prend note.

G. MARCHAND pour la Commission de gestion a été sollicitée par Arsco SA (Société Immobilière de l'arrondissement scolaire de Coppet) pour qu'un représentant de cette Commission puisse se rendre à une séance le 9 novembre à 18h30 pour discuter du budget 2011 et se propose d'y participer mais demande si un autre membre voulait y aller ?

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX voudrait des précisions à propos des convocations et demande si la Municipalité contacte tous les membres de la Commission concernée ou uniquement le rapporteur ?

P. ENGELBERTS confirme que si une Commission est convoquée, tous ses membres le sont mais que s'il s'agit d'envoyer 1 délégué à un groupe de travail, le rapporteur de la Commission est seul contacté et c'est à lui de faire en sorte qu'il y ait un représentant à la séance de travail.

J.-L. RAY profite de cette intervention pour signaler qu'il doit y avoir un rapporteur à toutes les Commissions et qu'en cas de nomination d'un nouveau membre il faut éventuellement re-désigner un rapporteur à l'interne.

7. Discussion informelle autour des élections 2011 et de l'avenir de la Commune de Mies

P. CODEREY demande si le prochain Myarolan parle de la recherche de candidats pour la prochaine législature et si la Municipalité prévoit de faire distribuer un dépliant avec photos des personnes souhaitant se présenter ?

P. MASCALI mentionne que le Myarolan ne parle pas de cette recherche.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX interroge sur la charge d'un Municipal et les compétences nécessaires à la fonction.

P. ENGELBERTS exerce une profession indépendante et son dicastère concerne l'administration générale, police communale, mises à l'enquête publique, salubrité publique, assistance, œuvres sociales, cimetière, naturalisations, archives communales, personnel administratif.

Il s'agit avant tout du travail d'une équipe qui doit être parfaitement cohérente pour ne pas se perdre dans des discussions inutiles. Notre équipe administrative communale est parfaitement au point pour aider et soutenir la future Municipalité.

Dans le travail de Syndic il y a les charges à assumer et celles que l'on se crée.

Il y a beaucoup de travail administratif (aidé par la secrétaire municipale), une séance de Municipalité par semaine à préparer et à présider (environ 2h à 2h30) et d'autres séances selon les besoins. On peut calculer une moyenne de 15h de travail par semaine.

Il n'y a pas de compétence particulière pour cette charge si ce n'est aimer l'assumer, s'investir dans ce que l'on fait pour le bien de la communauté, savoir s'organiser et déléguer.

J.-L. SEMOROZ est retraité et son dicastère concerne le service du feu, protection civile, aménagement et entretien des routes et des espaces verts, réseaux EC-EU, SITSE, fontaines communales, STEP, voirie, gestion des déchets, SADEC, DFHL, éclairage public, centre sportif, plage, port, employés de la voirie et conciergerie, affaires militaires.

Toutes les décisions se prennent à la Municipalité, collégalement.

Cette fonction nécessite la rencontre avec les Municipaux des autres communes.

La charge de travail est d'environ 10 à 15h par semaine non seulement en soirée mais aussi la journée, ce qui pourrait poser problème à une personne salariée travaillant à 100%

A. CAVIN est architecte et son dicastère concerne les travaux publics et l'aménagement du territoire, Conseil régional, bâtiments communaux, contrôle des piscines et citernes, tennis, économies d'énergie.

Il ne faut pas forcément être architecte pour exercer cette fonction mais des connaissances dans le bâtiment sont un avantage.

Avec le nombre de projets et les oppositions, cette tâche est de plus en plus prenante et complexe, les déplacements nombreux et à toute heure du jour ce qui pourrait aussi poser des problèmes à une personne salariée travaillant à 100%

Cette fonction est aussi enrichissante par sa rencontre avec des gens de toutes professions.

Les 2 chantiers du Sorbier ont occasionné une surcharge de travail, notamment bon nombre de réunions de chantier, les choix ainsi que l'adjudication avec les marchés publiques.

P. MASCALI travaille à 50% (à l'UBS) et peut donc consacrer du temps à son dicastère qui concerne les écoles, médecine scolaire et clinique dentaire, culture, sociétés, manifestations, loisirs, EMS, régie des églises.

Elle a eu beaucoup de plaisir à exercer cette fonction mais reconnaît que c'est beaucoup de travail (environ 50% d'un temps complet), le Canton ayant souvent de bonnes idées à creuser. Heureusement qu'elle peut compter sur une équipe efficace et compétente sans oublier que cela n'aurait pas été possible sans la compréhension de son patron et de ses collègues de travail.

Le réseau a été difficile à créer mais maintenant tout fonctionne bien.

C. FIGEAT banquier, a le dicastère des Finances, comptabilité générale, impôts et taxes, boursière, informatique.

C'est le seul dicastère qui permet de travailler le soir et le week.end et qui demande donc moins de présence, la comptabilité étant faite par la boursière, très compétente.

Il veut bien continuer sa fonction au sein de la nouvelle Municipalité pour autant que la nouvelle équipe lui convienne. Si tel n'est pas le cas, il se retire.

Discussion :

P. CODEREY demande si le Syndic a eu beaucoup de plaisir avec le Conseil Communal.

P. ENGELBERTS acquiesce en disant que cette législature a été très enrichissante et signale que la fonction est facile pour autant que l'on y prenne du plaisir.

F. BUENSOD demande le montant des indemnités allouées aux Municipaux.

N. WUILLEMIN a fait des recherches et peut mentionner les informations suivantes : Par décision prise en décembre 2005, le Syndic perçoit annuellement CHF 36'000,- et les Municipaux CHF 24'000,- chacun. En décembre 2008, il a été décidé de mettre à la

disposition de la Municipalité une enveloppe de CHF 30'000,- à distribuer aux Municipaux ayant eu un surcroît de travail (total CHF 162'000,- au budget). En décembre 2007 il a été décidé de distribuer CHF 3'000,- pour la Présidence et pour la secrétaire CHF 4'000,- par année.

C. STEVENS demande s'il est possible que chaque Municipal ait un assistant pour l'aider dans son travail ?

P. ENGELBERTS confirme qu'en cas de surcharge de travail sur un sujet précis on peut recourir à un assistant (ex. Ariane pour la mise au concours du marché public a fait appel à un bureau d'architecture).

Il y a un avocat pour les questions juridiques et un service technique pour nous aider. Rien n'empêche la Municipalité de s'entourer de spécialistes - en se rappelant qu'il faut les rétribuer.

J. SHELDON, conseiller, est par exemple le représentant de la Municipalité auprès de l'aéroport. Mais on ne peut pas élire un assistant et son Municipal aux prochaines élections.

J.-L. SEMOROZ signale qu'un chef de service a été désigné dans d'autres communes pour tous les sujets techniques (ex. Founex, Coppet...) Il ne faut pas oublier que nous avons des personnes compétentes à l'administration communale pour aider les Municipaux.

B. HUG pense qu'il n'est pas judicieux de faire participer les Conseillers (législatif) au travail de l'exécutif pour la bonne et simple raison qu'il y a séparation des pouvoirs

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX demande si on peut élire plus de 5 Municipaux ?

P. ENGELBERTS confirme que l'on peut avoir 3, 5, 7 ou 9 Municipaux.

P.-A. SCHMIDT signale qu'il serait dès lors bon de songer à cette situation avant les élections.

8. Divers et propositions individuelles

S. MEYLAN demande s'il est prévu de faire une journée portes ouvertes pour visiter les appartements des Sorbiers et s'il y a eu beaucoup d'inscriptions pour le Conseil d'établissement scolaire.

P. MASCALI signale que pour ce Conseil, 15 personnes se sont inscrites et des votations auront lieu dans le courant de l'an prochain.

A. CAVIN n'a pas encore prévu de journée portes ouvertes car le chantier a pris du retard à cause de la construction du parking et du chantier de prolongement de la route qui pourra déboucher sur le Vy des Tschioquants, ce qui provoque des mouvements de terre : pas pratique pour faire des visites, un pré-nettoyage des appartements ayant déjà été réalisé.

P. ENGELBERTS propose de joindre un talon au PV pour que les personnes qui seraient intéressées par une visite, puissent s'inscrire et éviter ainsi les mouvements de foule.

P. CODEREY demande à M. Figeat si la commune a pu acheter une cellule solaire pour l'avion de B. Picard et quel est son numéro ?

C. FIGEAT indique que le no 1345, date de la première mention de Mies a été choisie en lieu et place du no postal 1295 déjà utilisé par Tannay.

P. CODEREY remercie pour le déplacement du panneau de limitation de la vitesse à 50km/h, route de la Gare vers le rond point et demande si le radar habituellement dans la

commune sera posé le long de cette toute. Il signale également que le réverbère qui a été accidenté n'éclaire plus et que la grille d'égout est bouchée.

J.-L. SEMOROZ répond qu'il n'est pas possible techniquement de poser le radar en cet endroit, appuyé dans sa réponse par les employés communaux qui effectuent les déplacements du Radar.

En ce qui concerne le réverbère, il s'agit d'un couac de la Romande Energie qui a sécurisé l'endroit mais a oublié de remettre l'électricité... elle va effectuer la réparation le plus vite possible. Quant à la bouche d'égout il est étonné de cette remarque mais il va vérifier.

J.-L. RAY propose à M. Coderey de réaliser les photos qu'il souhaitait prendre avant la clôture de la séance.

P. CODEREY termine en demandant si on pourrait inviter Hansruedi Hager (photographe de diverses manifestations sur la commune) au repas qui clôt cette séance.

P. ENGELBERTS acquiesce.

La parole n'étant plus demandée, la secrétaire donne lecture de l'extrait du PV qui est accepté à l'unanimité.

La séance est levée à 20h 15 et suivie d'un apéro à la cafétéria de l'école des Sorbiers. Le repas est fourni par le service traiteur Gilles Pradervand à Nyon (place Saint-Martin)

Pour votre information, la cafétéria est maintenant disponible pour les particuliers au prix de CHF 250,-/jour avec mise à disposition d'une cuisine parfaitement équipée (y inclus machine à café à grains). Cette salle peut contenir jusqu'à 100 personnes.

Le Président

La Secrétaire

J.-L. RAY

N. WUILLEMIN

-----Talon à détacher et à renvoyer à l'administration communale-----

Je suis intéressé(e) par la visite des appartements « Au Sorbier »

en date du vendredi 26 novembre 2010 entre 10h et 12h

Nom :

Prénom :

Adresse :

No de téléphone :